



Décision n° 192/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer avec l'ADEME d'Angers (49) les conventions de formation professionnelle suivantes :

- « Maîtriser le générateur photovoltaïque dans l'habitat » du 23 au 24 juillet 2024,
- « Maîtriser le chauffage biomasse dans l'habitat » du 8 au 9 octobre 2024,
- « Maîtriser le solaire thermique dans l'habitat » du 15 au 16 octobre 2024,

pour Madame COUEGNAS Aurélie, à titre gratuit.

Fait à Jonzac,
Le 15 AVR. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON